



TOIT ET JOIE

groupe  
POSTE HABITAT

ileane

# TRAIT D'UNION

La lettre des locataires

Lettre des locataires de Toit et Joie - SA HLM au capital de 40 000 € - 82, rue Blomet / 75731 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 40 43 59 00 / Fax : 01 40 43 59 96 - esh@toitetjoie.com - www.toitetjoie.com  
 Directeur de la publication : Michèle Altar - Responsable de rédaction : Sullivan Vandromme - Réalisation : LeGrand8 - Illustration : Kinkin - Crédit photos : Toit et Joie - Impression : Accenttonic, 12 500 ex. - ISSN : 1967-5909

Les jeunes fresnois se mobilisent pour la propreté

Mon avis d'imposition

Les premières maisons de Toit et Joie

Attestation d'assurance habitation

Express

du côté de...

## Les jeunes fresnois se mobilisent pour la propreté

La mobilisation était à l'honneur, cet été, dans la résidence Toit et Joie du 16 rue Auguste d'Aix à Fresnois. Près de 40 jeunes résidents - dont les plus jeunes avaient 6 ans - se sont organisés pour une action de grand nettoyage de leur résidence.



Chris Clamy-Sansouli fait partie de l'équipe de jeunes locataires motivés à l'origine du projet. Il explique qu'« ils veulent montrer aux plus anciens résidents que les jeunes peuvent être responsables ».

Le jeune homme de 24 ans et ses collègues ont sonné à chacune des portes des 250 logements de la résidence pour expliquer leur projet. Tous les résidents étaient enthousiastes et beaucoup d'entre eux ont même souhaité y participer. L'objectif n'était pas de remplacer le travail d'entretien mais bel et bien

de responsabiliser la jeune génération à la propreté.

Avec l'aide des équipes de Toit et Joie et celles de la Mairie, les participants ont ramassé les papiers ou mégots à l'extérieur et nettoyé les graffitis dans les halls, les couloirs et les ascenseurs. Après plus de 2 heures de travail avec entrain, tout le monde s'est retrouvé autour d'un immense barbecue !

Chris et ses amis précisent qu'« il s'agit de la première action d'envergure mais qu'il y en aura d'autres ! »

ZOOM SUR...

## Mon avis d'imposition

A partir du mois de septembre chaque foyer reçoit son avis d'imposition (ou de non imposition).

Il s'agit d'un document officiel qui résume, en quelque sorte, la déclaration que vous avez transmise, au printemps, au centre des impôts. L'avis d'imposition comporte notamment :

- l'ensemble de vos revenus que vous avez déclarés au printemps,
- le montant total de vos revenus, appelé aussi revenu fiscal de référence,
- le montant de l'impôt que vous versez soit chaque mois, soit en 3 tiers tout au long de l'année.

Il faut garder précieusement votre avis d'imposition et ne pas le perdre car il permet de justifier les revenus que vous avez déclarés. Cet avis peut être demandé par Toit et Joie pour l'enquête SLS, par exemple ou une administration. Il faut toujours en faire une photocopie et conserver l'original.

En cas de perte, vous pouvez en demander une copie auprès de votre centre des impôts ou l'imprimer, depuis votre compte fiscal, à partir du site Internet

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

patrimoine

## Les premières maisons de Toit et Joie

Le temps des derniers coups de pinceaux et les heureux locataires des premières maisons de Toit et Joie pourront emménager. C'est à Mennecy, rue Champoreux, que le nouveau programme mixte a été construit. Il propose à la fois 6 maisons individuelles et 16 appartements répartis dans 2 petits ensembles collectifs dont la hauteur ne dépasse pas 1 étage.

Pour cette première collaboration entre les services de Toit et Joie et la ville de Mennecy, la volonté était de donner à cette résidence un caractère très résidentiel. C'est ainsi que les 22 familles de locataires accèdent à leur résidence par un portail automatique et qu'ils empruntent une voie centrale pour se déplacer jusqu'à leur entrée. Ils peuvent se stationner sur les emplacements libres mis à leur disposition ou utiliser, pour certains d'entre eux, leur garage.



Le confort des locataires et les économies d'énergie ont été au centre des préoccupations de Toit et Joie et du maître d'œuvre de la résidence. Chaque maison bénéficie d'un jardin dans lequel des cuves de récupération d'eau de pluie ont été installées, et de panneaux solaires thermiques qui servent à la production d'eau chaude. Ces nombreux équipements ont valu à la résidence Champoreux la certification Haute Performance Thermique et le label Habitat & Environnement.

Tout est réuni pour que les locataires vivent dans d'excellentes conditions de confort.

Logements	Loyers moyens avec charges	Surfaces moyennes
6 maisons T4	850 €/mois	90 m <sup>2</sup>
6 logements T2	510 €/mois	52 m <sup>2</sup>
8 logements T3	660 €/mois	64 m <sup>2</sup>
2 logements T4	790 €/mois	82 m <sup>2</sup>

pensez-y !

## Attestation d'assurance habitation

La loi vous oblige à vous assurer contre les risques locatifs pendant toute la durée de votre location. En cas de sinistre et dans de nombreuses situations, le code civil considère que votre responsabilité est engagée. Si vous êtes assuré, c'est votre assureur qui, selon les clauses du contrat, remboursera les dommages.

C'est pourquoi vous devez, chaque année, justifier de la souscription d'un contrat d'assurance habitation qui couvre notamment les risques locatifs. Pour cela, nous vous demandons, à la date d'anniversaire de votre contrat d'assurance habitation, d'adresser à votre gardien(ne) une attestation justifiant que vous êtes bien assuré pour votre logement. L'absence de fourniture de ce document est une des conditions de résiliation de votre bail !

**Alors n'oubliez surtout pas de nous transmettre l'attestation qui vous sera remise par votre assureur !**

**www.toitetjoie.com :**

dans « Vous êtes locataire »

→ Votre arrivée

→ Votre assurance habitation



Imprimé sur du papier 100% recyclé

ress - les brèves - express - les brèves - express - les brèves - express

### “ VOUS PAYEZ EN CHÈQUE VOTRE LOYER ?

N'oubliez pas de préciser au dos de chaque chèque votre référence locataire. Ces quelques chiffres que vous trouvez en haut à gauche de votre avis d'échéance sont indispensables pour identifier les chèques et enregistrer correctement votre paiement.

“ CET ÉTÉ, la direction du développement et la direction financière de Toit et Joie ont emménagé dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement. Ces nouveaux bureaux ont été aménagés dans la résidence Toit et Joie du boulevard Brune. La Direction générale ainsi que les services Client, Maintenance, Commercial et de la Vie sociale demeurent au 82 rue Blomet, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

### “ INESTHÉTIQUES, LES PANNEAUX PUBLICITAIRES

se trouvant sur les résidences de Toit et Joie seront tous enlevés, sans exception. Cette décision a été prise pour le confort des locataires des résidences concernées. Les déposes des panneaux s'étaleront jusqu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2010.